



A.S.A
AUDITING & CONSULTING

***Association « COPE Tunisie »
Rapport du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2024***

Rapport Général



A.S.A

AUDITING & CONSULTING

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024

Les membres de l'association :

COPE-Tunisie

Angle lac Lemane-Immeuble SAAD-2ème étage-B14, Les Berges du Lac

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre association en date du 11 juillet 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « COPE Tunisie ». Ces états comprennent l'état de la situation financière au 31 Décembre 2024 faisant apparaître un total des actifs de 36.804 dinars, l'état des produits et charges faisant apparaître un résultat nul, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 14.168 dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association « COPE Tunisie » au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

- Notre nomination en tant que commissaire aux comptes de COPE Tunisie est intervenu le 11 juillet 2025, nous n'avons pas, par conséquent, assisté à l'inventaire physique de la caisse et des immobilisations corporelles faisant ressortir respectivement un solde de 310 DT et 32.439 DT à la date de clôture. Les travaux alternatifs réalisés n'ont pas permis de s'assurer de l'exactitude de ces soldes à la date de clôture.
- A la date du présent rapport, nous n'avons pas reçu de réponses à notre lettre de confirmation adressée à la banque, par conséquent, nous n'étions pas en mesure de s'assurer par d'autres moyens alternatifs de l'existence d'engagements bancaires avec l'association non reflétés dans les comptes à la date de clôture.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

3. Responsabilités du comité de direction

Votre comité de direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à votre comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si votre comité de direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité de direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à votre comité de direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2- Autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, nous avons relevé l'existence de l'irrégularité suivante : l'association a effectué des transactions en espèce pour un montant supérieur à 500 dinars ce qui est contraire aux dispositions de l'article 38 dudit décret-loi.

Tunis le 22/01/2026

Le commissaire aux comptes

Amira ARFAOUI

AS/AUDIT & CONSEIL
Av. Mengi Slim - Resd. AZIZ
Apt. A21 - 2045 l'Aouina
M.F : 1890816 / T



A.S.A
AUDITING & CONSULTING

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les membres de l'association COPE Tunisie

Angle lac Lemman-Immeuble SAAD-2^{ème} étage-B14, Les Berges du Lac

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

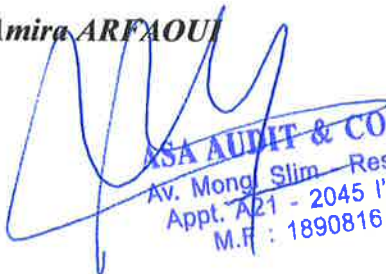
Votre direction nous a informé que COPE Tunisie a alloué un montant de 1 710 DT à M.Amor KHEMILI le président de l'association et un montant de 2 880 DT à Mme. Josefina JOSE CAPELLARO la trésorière de l'association et ce, au titre de perdiems.

Nous vous informons que votre direction ne nous a pas avisés de l'existence d'autres conventions ou opérations nouvelles conclues au cours de l'exercice 2024.

Tunis le 22/01/2026

Le commissaire aux comptes

Amira ARFAOUI


ASA AUDIT & CONSEIL
Av. Mongi Slim - Resd. AZIZ
Appt. A21 - 2045 l'Aouina
M.F : 1890816 / T

ETATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Liquidités et équivalents de liquidités	B1	14 168	61 517
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	B2	12 690	4 924
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières	B3	3 000	4 070
Immobilisations corporelles	B3	6 419	9 676
Immobilisations incorporelles	B3	527	2 717
Total des actifs		36 804	82 904
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	B4	24 958	10 896
Fournisseurs et comptes rattachés		500	-
Provisions		-	-
Apports reportés		-	55 216
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des passifs		25 458	66 112
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations	B5	11 809	17 255
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédent ou déficit reportés		(463)	(463)
Excédent ou déficit de l'exercice		-	-
Total des actifs nets		11 346	16 792
Total des passifs et Actifs nets		36 804	82 904

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

Exercice clos le 31 décembre

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Produits			
Cotisation des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnements		304 499	364 552
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports		1 080	-
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		5 446	5 829
Autres produits		-	-
Total des produits	R1	311 025	370 381
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	R2	<14 393>	<50 631>
Charges de personnel	R3	<153 183>	<28 729>
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		<5 446>	<7 516>
Autres charges courantes	R4	<138 003>	<283 505>
Dons et subventions accordés		-	-
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		-	-
Total des charges		<311 025>	<370 381>
Excédent (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-	-

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrête le 31 Décembre 2023

(Exprimé en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement des cotisations des adhérents	-	-
Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
Encaissement des subventions de fonctionnement	238 998	442 476
Encaissement d'autres revenus et apports	4 300	-
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	<141 991 >	<225 469 >
Décaissement des rémunérations versées au personnel	<97 129>	<20 611>
Autres décaissements des activités courantes	<51 527>	<136 746>
Décaissement impôts et taxes retenues à la source	-	-
Décaissement des cotisations versées à la CNSS	-	-
Encaissement produits financiers	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<47 349>	59 650
 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorp.	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	-
 Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement des subventions d'investissement	-	-
Encaissement provenant des emprunts	-	-
Décaissement au titre des emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités	-	-
 Variation de trésorerie	<47 349>	59 650
 Trésorerie au début de l'exercice	61 517	1 867
Trésorerie à la clôture de l'exercice	14 168	61 517

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION

Le Bureau de Tunis de l'association COPE Tunisie a été mis en place en Mai 2020 sous la forme d'une association filiale d'une organisation internationale non gouvernementale et à but non lucratif. Ce bureau a pour objectif d'étudier les raisons de l'inégalité entre le nord et le sud, les sujets de développement et la coopération internationale.

II- EXERCICE SOCIAL

L'exercice social s'étend du 1^{er} Janvier au 31 décembre de chaque année.

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'organisation COPE Tunisie, arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

a- Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l'organisation COPE Tunisie sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l'élaboration des états financiers conformément à la NCT 45

Les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l'OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Autres actifs courants

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations ainsi que les charges constatées d'avance.

Créances et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

· Mobilier et matériel de bureau	10%
· Matériel informatique	33.33%
· Autres machines, matériels et équipements	20%

Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le Cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de Régularisation des produits et charges.

Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources Vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice.

IV- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**B.1. Liquidités et équivalent de liquidités**

Cette rubrique présente un solde au 31 décembre 2024 de 14.168 DT et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Banque	13 858	60 630
Caisse	310	887
Total	14 168	61 517

B.2. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent une valeur de 12.690 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Charges constatées d'avance	2 287	4 000
Débiteurs créditeurs divers	119	924
Charges reportées (*)	10 284	-
Total	12 690	4 924

(*) Les charges reportées portent sur des charges engagées par l'association et dont les fonds correspondant seront encaissés en 2025.

B.3. Actifs immobilisés

L'actif immobilisé présente une valeur brute de 43 204 DT au 31 décembre 2024 et se rapporte aux immobilisations corporelles et incorporelles dont le détail est :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Matériel informatique	28 553	28 553
Equipements de bureau	3 886	3 886
Site Web	6 428	6 428
Logiciel	1 337	1 337
Cautionnement	3 000	4 070
Total	43 204	44 274

Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles et incorporelles totalisent un solde de 33.257 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Matériel informatique	23 297	19 548
Equipements de bureau	3 396	3 215
Site Web	5 933	4 862
Logiciel	631	186
Total	33 257	27 811

B.4. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 24 958 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Impôts et taxes	2 580	97
Charge à payer	12 607	10 799
Sécurité sociale	9 771	-
Total	24 958	10 896

B.5 Apports affectés à des immobilisations :

Les apports affectés à des immobilisations totalisent 11.809DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Apports affectés à des immobilisations	40 204	40 204
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	<28 395>	<22 949>
Total	11 809	17 255

V-NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES**R.1. Produits**

Les produits s'élèvent à 311 025 DT au terme de l'exercice 2024. Cette rubrique se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Subventions reçues de l'association mère	304 499	441 405
Apports affectés à des immobilisations	-	<12 115>
Excédent de fonds reçus	-	<65 809>
Autres subventions et dons	1 080	1 071
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	5 446	5 829
Total	311 025	370 381

R.2. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés s'élèvent à 14.393 DT au terme de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Prestation de services	3 110	19 086
Fournitures Entretien, Petit équipements	9 405	29 373
Autres achats	1 878	2 172
Total	14 393	50 631

R.3. Charges de personnels

Les charges de personnels s'élèvent à 153.183 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	130 959	24 648
Cotisation de sécurité sociale	22 224	4 081
Total	153 183	28 729

R.4. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent à 138.003 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Locations	37 655	33 597
Déplacement mission et réception	58 718	41 660
Honoraires	13 249	69 067
Frais postaux et de télécommunication	3 419	1 593
Dons, subventions et cotisations	17 500	100 328
Services Bancaires	1 113	538
Entretien et réparation	713	3 053
Sous-traitance	3 428	32 891
Autres charges	2 208	778
Total	138 003	283 505